

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 20 décembre, à 19 h 37 par vidéoconférence, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur. Les membres du conseil ont unanimement signé une renonciation à l'avis de convocation et acceptent que la séance convoquée pour 20 h 00 commence plus tôt, en considération qu'elle se tienne par vidéoconférence qui sera enregistrée et rendue disponible à la population.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2021-564 Adoption du budget 2022
Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que le Conseil doit adopter le budget de la municipalité pour la prochaine année financière;

CONSIDÉRANT que le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le budget pour l'année 2022, prévoyant des dépenses au montant de 49 050 000,00 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout tel que joint aux présentes comme si au long récépissé.

ADOPTÉE.

**2021-565 Adoption du programme triennal d'immobilisations
2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisation doit présenter les modes de financement des dépenses en immobilisation;

CONSIDÉRANT que le programme présenté répond aux prévisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 totalisant une somme de 49 034 500 \$ soit adopté tel que présenté et joint aux présentes comme si au long récité.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 43.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA